

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2013

---

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par  
M. Le Fur et Mme Dalloz

-----  
**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 14.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 14 vise à supprimer le 3° de l'article 81 du code général des impôts qui prévoient l'exonération d'impôt sur le revenu du salaire différé de l'héritier de l'exploitant agricole.

Cet alinéa va pénaliser les héritiers d'exploitant agricole qui ont exercé, au sien de l'exploitation, en qualité d'aides familiaux.

C'est pourquoi le présent amendement vise à supprimer l'alinéa 14 de l'article 17 du présent projet de loi de finances.